

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 06 JUILLET 2023

DELIBERATION N°009-6-2023

**OBJET : Vente d'un bâtiment sur la ZA de Lormes**

**Date de convocation : 26/06/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 39**

- Titulaires : 37

- Suppléants : 2

**Absents : 11**

- Dont représentés : 8

**Votants : 47**

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

**Présents :**

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Georges FLECQ, Daniel GRANGER, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Brigitte GAUDRY à Martine DAOUST, Laurent COTTIN à Patrice JOLY, Marie-Christine GROSCHE à René BLANCHOT, Yasemin DOGAN KUKUK à Sandrine DURAND, Laurent LIBRERO à Daniel MARTIN, Jean-Max GLORIFET à André BUTTIGHOFFER, Jean-Marie PAUTRAT à Patrice GRIMARDIAS, Patrick LOISY à Jean-Luc VIEREN

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-9 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 3211-14 ;

Vu l'avis du service des domaines en date du 24 mai 2023 ayant estimé le bâtiment à 90 000 €, avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10% ;

Vu la proposition d'achat formulée par Monsieur Laurent THUILLARD, gérant de la menuiserie lormoise ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de vendre le bien immobilier situé sur la Zone Artisanale Route de Clamecy à Lormes cadastré section AL n°102 à Monsieur Laurent THUILLARD ou à toute structure qu'il entendrait établir pour cette acquisition au prix de 81 000 €.
2. Donne mandat à Maître Dupy, notaire à Autun et à tout clerc de son étude aux fins de signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, les actes authentiques nécessaires à la cession mentionnée à l'article 1.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Christine PIN

